



Représentant les avocats d'Europe
Representing Europe's lawyers

Résolution du CCBE sur le droit européen des contrats

Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe

association internationale sans but lucratif - RPM Bruxelles 0.467.250.186

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.org – www.ccbe.org

Résolution du CCBE sur le droit européen des contrats

Le CCBE,

Considérant la publication en mars 2003¹ de la Commission européenne d'une communication au Parlement européen et au Conseil intitulée : « Un droit européen des contrats plus cohérent - Un plan d'action » ;

Considérant que la Commission européenne travaille sur un « Cadre commun de référence (CCR) » afin d'atténuer les différences créées par les directives conflictuelles, essayant de cette manière de résoudre les incohérences apparentes dans la mise en œuvre des directives au plan national au sein du vaste ensemble de l'acquis des consommateurs ;

Considérant la publication en octobre 2004 de la Commission européenne d'une communication au Parlement européen et au Conseil intitulée « Droit européen des contrats et révision de l'*acquis* : la voie à suivre » dans laquelle la Commission indique qu'elle « usera du CCR comme d'une boîte à outils, le cas échéant, lorsqu'elle soumettra ses propositions pour l'amélioration de la qualité et de la cohérence de l'acquis existant et des instruments juridiques à venir dans le secteur du droit des contrats »² ;

Considérant que le Parlement européen a appelé la Commission³ à veiller à ce que le fonctionnement du marché intérieur au sein de la Communauté nécessite d'autres initiatives afin de créer finalement un droit européen des contrats ;

Considérant que le CCBE a noté que de nombreux académiciens éminents travaillent dans le cadre du CCR ;

Considérant que, en sa qualité de représentant légitime de plus de 700.000 avocats en Europe, il souhaite jouer un rôle actif dans la formation du CCR en fournissant son expertise pratique ;

Considérant qu'il a diffusé un questionnaire à ses organisations membres en vue de mieux comprendre les intentions et objectifs du CCR en tant que boîte à outils pour la création d'un droit européen des contrats ;

Soutient pleinement l'initiative de création d'un Cadre commun de référence pour l'amélioration de la qualité et de la cohérence de l'acquis existant et des instruments juridiques à venir dans le secteur du droit des contrats ;

Souhaite coopérer à ce sujet avec la Commission européenne et le Parlement européen en proposant son expertise juridique pratique et académique à ce projet politique important.

¹ COM (2003) 68 final (JO C 063, 15.03.2003)

² (COM(2004)651 final), p.3

³ A6-0055/2006 -final - 02.03.2006